

RAPPORT LOCAL

NOUVELLE-
AQUITAINE



Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap



Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique



NOUVELLE- AQUITAINE

- Le mot de la DTH
- Ça s'est passé en Nouvelle-Aquitaine
- Chiffres clés
- Annexes

LE MOT DE LA DTH



Florence Guery
Directrice territoriale
au handicap du FIPHFP

Quelles sont les caractéristiques spécifiques de votre région en matière d'emploi des personnes en situation de handicap ?

J'évoquerais davantage des spécificités territoriales que d'emploi. Avec 12 départements sur le territoire régional, les démarches de mise en réseau et de mutualisation prennent tout leur sens. Avec un taux d'emploi de + de 6%, on peut constater également une réelle dynamique sur les politiques handicap qui se traduit par un portefeuille de 50 conventions employeurs et une mobilisation très forte des financements sur la plate-forme des aides.

Cette année, nous avons poursuivi le travail d'animation et de fédération des professionnels du handicap notamment pour les fonctions publiques Hospitalière et Territoriale.

Par ailleurs le renouvellement en octobre 2024 du comité régional du FIPHFP qui associe des représentants des 3 versants de la Fonction publique ainsi que des délégués syndicaux et des associations spécialisés va permettre de mieux articuler les besoins des employeurs à l'offre régionale que ça soit en termes de cadre institutionnel que de prestations et outils dédiés.

Quelles évolutions percevez-vous dans les attentes des employeurs publics vis-à-vis du FIPHFP ?

Les employeurs restent avant tout attachés à la nécessité d'un accompagnement et d'un appui soutenus pour mener à bien la gestion de leurs dossiers de financement et le pilotage de leur politique handicap. Ils ont également besoin de pouvoir partager leurs bonnes pratiques et retours d'expériences. Il serait également probablement nécessaire de revoir nos dispositifs en matière d'apprentissage au regard des difficultés rencontrées par les employeurs conventionnés pour répondre aux objectifs assignés par le FIPHFP en prenant d'avantage en compte les contextes territoriaux à commencer par les implantations géographiques des CFA notamment pour la fonction publique Hospitalière.

Quelles réalisations, cette année, reflètent le mieux l'engagement du FIPHFP dans votre territoire pour l'emploi des personnes handicapées ?

L'année 2024 a été riche en travaux via notre Handi-Pacte mais également aux côtés des partenaires institutionnels tels que le PRITH (plan régional d'insertion des travailleurs handicapés) ou la FHF (Fédération hospitalière de France) avec qui nous avons pu consolider l'appui aux établissements du médico-social. Et en matière d'animation, le Tour de France des handicaps invisibles a été consacré en Nouvelle-Aquitaine aux déficiences auditives.

ÇA S'EST PASSÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE

<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/nouvelle-aquitaine>

UNE RENCONTRE EN PRÉSENTIEL À LA DÉCOUVERTE DES TROUBLES DYS

Le mardi 9 janvier à Angoulême, le FIPHFP en Nouvelle-Aquitaine a organisé une rencontre en présentiel qui a réuni une quinzaine d'employeurs publics pour mieux comprendre les troubles DYS. Cet événement était destiné à éclairer les participants sur les conséquences de ces troubles dans le cadre professionnel et à proposer des pistes concrètes pour leur prise en charge.

Les troubles DYS, des enjeux méconnus

Dans un contexte où ces troubles de l'apprentissage restent souvent ignorés, cette initiative visait à sensibiliser les employeurs publics aux impacts variés des DYS (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie, dyspraxie) sur la performance professionnelle. Les participants ont partagé des expériences vécues, découvert des solutions innovantes, notamment des outils numériques, et discuté des stratégies adaptées aux besoins des personnes concernées.

Ateliers immersifs et retours d'expériences enrichissants

Un atelier intitulé « Vis ma vie » a permis aux participants de vivre des situations simulant les défis quotidiens rencontrés par des personnes porteuses de troubles DYS. Ces mises en situation ont favorisé une prise de conscience sur les stratégies de compensation nécessaires pour ces agents. Cap Emploi et un Prestataire d'Appui Spécifique (PAS) ont également été mobilisés pour présenter leurs dispositifs et renforcer les synergies avec les employeurs présents.



LE FIPHFP SIGNE UNE 5^{ÈME} CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Le 28 mai 2024, Anabelle Viollet, Directrice régionale de la Banque des Territoires, et Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil départemental de la Gironde, ont signé une nouvelle convention triennale pour la période 2024-2026.

Un engagement renouvelé pour une politique inclusive ambitieuse

Depuis une décennie, le Département de la Gironde collabore étroitement avec le FIPHFP afin d'améliorer l'intégration et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Ce partenariat a permis de doubler le taux d'emploi des agents handicapés, qui est passé de 3,75 % en 2009 à 7,27 % en 2024. Cette cinquième convention entend poursuivre cette dynamique en renforçant les actions élaborées au fil des années pour assurer une égalité des chances au sein des collectivités.

Une collaboration régionale renforcée

En février 2024, le Conseil Départemental des Landes a également renouvelé sa convention avec le FIPHFP. Cette synergie au niveau régional illustre un engagement commun pour faire progresser l'inclusion et le bien-être au travail des agents en situation de handicap.



UNE RENCONTRE AUTOUR DE LA PPR

Le mardi 18 juin 2024, le FIPHFP a organisé une rencontre en présentiel à Niort, consacrée à la Période de Préparation au Reclassement (PPR), qui a réuni une quinzaine d'employeurs publics de Nouvelle-Aquitaine.

La PPR : un dispositif incontournable pour le reclassement

La Période de Préparation au Reclassement permet aux agents reconnus inaptes à leurs fonctions actuelles de se préparer à de nouvelles missions compatibles avec leur état de santé. Mise en place progressivement dans les trois versants de la Fonction

publique depuis 2018, cette obligation réglementaire s'inscrit comme une réponse à la nécessité d'accompagner les transitions professionnelles.

Un événement éclairant et connecteur

Au programme, un rappel des règles législatives suivi du témoignage d'une conseillère en évolution professionnelle et d'un agent ayant bénéficié d'une PPR avec reclassement réussi. Les participants ont exprimé leur intérêt pour créer un réseau interfonction publique afin de faciliter le reclassement au-delà des frontières administratives. Une mise en relation directe a été proposée pour renforcer ces coopérations.

LA NOUVELLE-AQUITAINE ACCUEILLE L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE DES HANDICAPS INVISIBLES DÉDIÉE AUX TROUBLES AUDITIFS

Le jeudi 7 novembre 2024, l'Université Bordeaux a accueilli une étape majeure du Tour de France des Handicaps invisibles, centrée sur les troubles auditifs. Marine Neuville, Directrice du FIPHFP, était présente pour inaugurer cet événement.

Explorer les défis des troubles auditifs

Cette journée a mis en avant les impacts méconnus des troubles auditifs en milieu professionnel. L'IRSA a présenté sa Plateforme Sensorielle d'Appui Ressource, un dispositif innovant proposant des formations, des accompagnements spécifiques et des solutions de compensation pour les handicaps complexes.

Les moments forts de l'événement

- Une sensibilisation aux idées reçues sur la surdité,
- L'importance de préparer les équipes et les managers pour accueillir un collaborateur concerné,
- Une table ronde explorant les coopérations entre acteurs comme Cap emploi et Pôle emploi pour améliorer les parcours d'insertion.



OUVERTURE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES (SEEPH) – FOCUS SUR L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Dans le cadre de l'ouverture de la SEEPH, une table ronde exceptionnelle a réuni des acteurs-clés comme la DREETS, l'AGEFIPH et France Travail pour aborder les opportunités offertes par le numérique. Lou Méchiche, championne de para surf, et Nicolas Barraud-Baudy, blogueur et auteur, ont partagé leurs réflexions sur l'inclusion.

Mettre le numérique au service de l'inclusion

L'événement a également présenté les initiatives de Simplon et de l'ESAT Ex Aequo, qui utilisent le numérique pour révéler des talents différents et favoriser l'épanouissement des travailleurs en situation de handicap.

CHIFFRES CLÉS

(Déclaration 2024 – Situation au 31/12/2023) - Hors employeurs nationaux. Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).

6,78 % vs 6,49 % en 2023

TAUX D'EMPLOI DIRECT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

5,34 %

vs 5,29 % en 2023

dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



6,05 %

vs 5,85 % en 2023

dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



7,46 %

vs 7,09 % en 2023

dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



19 399 vs 18 535 en 2023

BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

1 375

vs 1 341 en 2023

dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



6 020

vs 5 968 en 2023

dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



12 004

vs 11 226 en 2023

dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



3 455 vs 3 200 en 2023

RECRUTEMENTS

284

dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



970

dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



2 201

dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



605 vs 528 en 2023

MAINTIENS DANS L'EMPLOI

20

dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



176

dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



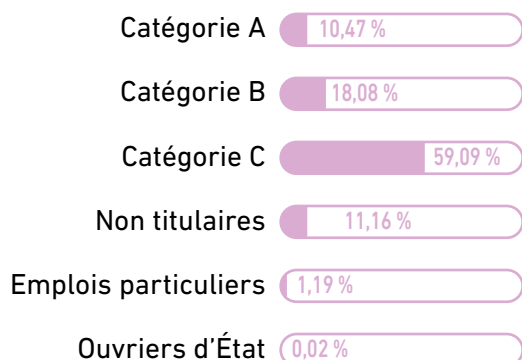
409

dans la fonction
publique **TERRITORIALE**

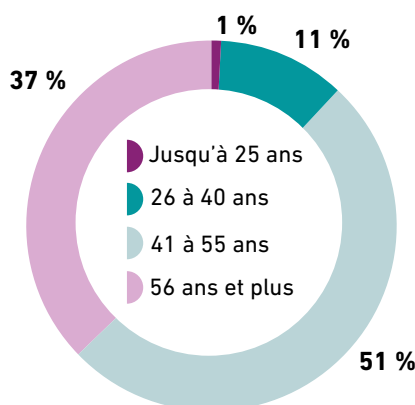


LES BOE EN 2024

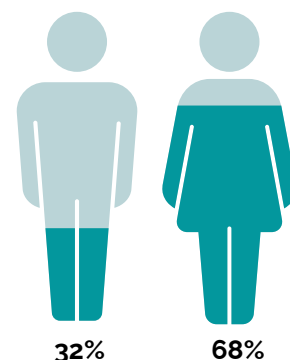
STATUT



ÂGE



GENRE



CATÉGORIE

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	0,72%
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	5,60%
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,54%
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	0,34%
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0,05%
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	10,75%
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	0,56%
Titulaires d'une pension d'invalidité	0,56%
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	0,89%
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	78,81%
Travailleurs sur emplois particuliers	1,19%

DÉTAIL DES EFFECTIFS

	EFFECTIFS (ETR)				BOE				TED			
	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL
CHARENTE	306	5 662	8 453	14 421	24	472	736	1 232	7,84%	8,34%	8,71%	8,54%
CHARENTE MARITIME	1 764	10 615	14 828	27 207	59	586	1 064	1 709	3,34%	5,52%	7,18%	6,28%
CORREZE	203	5 213	5 581	10 997	8	279	343	630	3,94%	5,35%	6,15%	5,73%
CREUSE	141	3 095	2 700	5 936	3	135	152	290	2,13%	4,36%	5,63%	4,89%
DEUX SEVRES	73	6 612	10 078	16 763	11	474	716	1 201	15,07%	7,17%	7,10%	7,16%
DORDOGNE	180	8 579	10 287	19 046	10	508	757	1 275	5,56%	5,92%	7,36%	6,69%
GIRONDE	12 721	22 433	52 073	87 227	675	1 308	3 837	5 820	5,31%	5,83%	7,37%	6,67%
HAUTE VIENNE	4 605	9 959	9 476	24 040	268	632	679	1 579	5,82%	6,35%	7,17%	6,57%
LANDES	259	3 478	13 299	17 036	10	233	1 045	1 288	3,86%	6,70%	7,86%	7,56%
LOT ET GARONNE	156	6 289	6 650	13 095	8	333	500	841	5,13%	5,29%	7,52%	6,42%
PYRENEES ATLANTIQUES	1 728	9 018	17 141	27 887	140	650	1 438	2 228	8,10%	7,21%	8,39%	7,99%
VIENNE	3 614	8 592	10 257	22 463	159	410	737	1 306	4,40%	4,77%	7,19%	5,81%

Source : Recueil statistiques – Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC.

LES CONTRIBUTIONS EN 2024

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ; PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux.

5 726 117 € vs 6 117 846 € en 2023

CONTRIBUTIONS ÉMISES

708 878 €
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



3 379 355 €
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



1 637 884 €
dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



7 438 404 € vs 6 075 573 € en 2023

INTERVENTIONS DIRECTES FINANCÉES

435 023 €
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



1 266 232 €
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



5 737 149 €
dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



3 043 340 €

vs 3 231 031 € en 2023

DANS LE CADRE DES AIDES PLATEFORME

137 776 €
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**

346 956 €
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**

2 558 607 €
dans la fonction publique
TERRITORIALE



4 395 065 €

vs 2 844 542 € en 2023

AU TRAVERS DES CONVENTIONS EMPLOYEURS

297 246 €
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**

919 276 €
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**

3 178 542 €
dans la fonction
publique **TERRITORIALE**

DONT 1 370 260 €

vs 1 555 004 € en 2023

EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE



17 343 €
dans la **FPE**



43 694 €
dans la **FPH**



1 309 223 €
dans la **FPT**

LES CONVENTIONS EN 2024

22 CONVENTIONS VALIDÉES EN 2024
PAR LE COMITÉ LOCAL
POUR UN TOTAL DE
9 308 250 €

3 Primo Conventions

994 590 €

3 dans la fonction
publique **TERRITORIALE**
994 590 €



19 Renouvellements

8 313 660 €

2 dans la fonction
publique **D'ÉTAT**
781 000 €



3 dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**
1 567 206 €



14 dans la fonction
publique **TERRITORIALE**
5 965 454 €



ANNEXES

LE COMITÉ LOCAL

FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Le Préfet de région ou son représentant

Titulaires

En attente
Yasmina REDOUANE
Carine FULIGINI

Suppléants

Nathalie MAGUIRE
Florence BAYON
Julie FREDEFON /
Frédéric ROSSIAUD

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Titulaires

Rémy MARCHADIER
Catherine LA DUNE
Jean-François EGRON

Suppléants

Christiane BOURSEAU
Edwige GAGNEUR
Wiame BENYACHOU

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Titulaires

Jean-Michel AUDOUY
Isabelle FERREIRA

Suppléants

Philippe ALOZY
Laure MARTINE

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES AU PLAN NATIONAL

Titulaires

Sébastien JAMMET
Jean-Christophe ARNALOT
Maryse PRABIS-PINSOLLE
Laurent VERDU
Vincent MEYRAT
Roselyne DUCLOUET
Joël ROY
Geneviève MOREAU
Caroline CHARRUYER

Suppléants

Véronique PLANES
Dominique MUCCI
Didier DELASA
Olivier POUSSIN
Thierry SOLAS
Marc BILLARD
Valérie DUTOUR
David ROBERT
Mylène GONZALEZ

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REGROUPANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Titulaires

Michel KEISLER
Alain RIBAGER
Dominique ESPAGNET
Ronald MAIRE
Florine RASSENEUR

Suppléants

Michel BRENAUT
Sabrina MAZELPEUX
Philippe CLÉMENT
Monique DINAND
Patrick DAUGA

PERSONNALITÉ COMPÉTENTE DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Christine PRADINES

PERSONNE HABILITÉE

Sophie VIDES

SÉANCES DU COMITÉ LOCAL

7 février,

15 novembre,

13 décembre

GLOSSAIRE

AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

ARS : Agence régionale de santé.

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

CCAS : Centre communal d'action sociale

CD : Conseil départemental

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique.

CEP : Conseiller en évolution professionnelle.

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés.

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire.

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale.

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFP : Direction régionale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'état.

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap.

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien.

EA : Entreprise adaptée.

EHESP : École des hautes études en santé publique.

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail.

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social.

ETR : Effectif total rémunéré.

FALC : Facile à lire et à comprendre.

FFH : Fédération française handisport.

FIPHP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

FPE : Fonction publique d'État.

FPH : Fonction publique hospitalière.

FPT : Fonction publique territoriale.

Handi-Pacte: Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap.

MDPH: Maison départementale des personnes handicapées.

PFRH: Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

PPR: Période de préparation au reclassement.

PRITH: Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés.

PRST: Plan régional de santé au travail.

RGAA: Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

RQTH: Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

SEEPH: Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

SPE: Service public pour l'emploi.

TH: Travailleur handicapé.

TMS: Troubles musculosquelettiques.

TSA: Troubles du spectre de l'autisme.



NOTES

Retrouvez plus d'informations sur
www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33
e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

